



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité de Campbell's Bay

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 juillet 2018, le conseil de la municipalité de Campbell's Bay a adopté le projet de règlement :

RÈGLEMENT NO 102-18 - ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 69-06 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.

AJOUTER LA CIRCULATION DES VTT SUR LA RUE LESLIE, DE LA RUE FRONT À LA ROUTE 148

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 AOÛT 2018 À 19H00** au bureau de la municipalité de Campbell's Bay, situé au 59, rue Leslie, conformément à l'article 48 de la *Loi sur les véhicules hors-route*. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et les conséquences ou de son entrée en vigueur, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La municipalité reçoit également des commentaires écrits concernant le règlement proposé, au bureau municipal, situé au 59 rue Leslie, jusqu'au **24 AOÛT 2018**.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Campbell's Bay, situé au 59, rue Leslie, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site web municipal : www.campbellsbay.ca



PUBLIC NOTICE

To people interested in Urbanism By-Laws of the Municipality of Campbell's Bay

PUBLIC NOTICE is hereby given as follows:

At a meeting of council held on July 10th, 2018, the Council of the Municipality of Campbell's Bay adopted draft bylaw:

DRAFT BYLAW NO 102-18 - TO REPEAL AND REPLACE BYLAW NO 69-06 TO ALLOW THE TRAFFIC OF ATV'S ON CERTAIN MUNICIPAL ROADS

TO ADD CIRCULATION OF ATV'S ON LESLIE STREET FROM FRONT SREET TO HIGHWAY 148

A public consultation meeting will be held on **AUGUST 9TH, 2018 AT 7PM.** at the Campbell's Bay Municipal Hall, situated at 59, Leslie Street, in accordance with article 48 of the *Act respecting off road vehicles*. The subject of this meeting is to explain the Draft By-law as well as the consequences of its adoption or coming into force, and to hear the persons and organisations who wish to express themselves.

The Municipality will also receive written comments on the proposed by-law at the municipal office, situated at 59 Leslie Street, till **AUGUST 24, 2018**.

The Draft By-law is available for consultation at the municipal office of Campbell's Bay, situated at 59, Leslie Street, from Tuesday to Friday from 8: 30 a.m. to 12 p.m. and from 1 p.m. to 4 p.m and on the municipal website: www.campbellsbay.ca

Donné à Campbell's Bay, ce 12 juillet 2018


Sarah Bertrand
Directrice générale

Certificat de publication

Je, soussignée Sarah Bertrand, Directrice générale de la Municipalité de Campbell's Bay, certifie sous mon serment d'office d'avoir publié l'avis public susmentionné, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal, le 12 juillet 2018, entre 9 h et 19 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 12 juillet 2018


Signature